FRC3 27087

Case
FRC
23606

CONSTITUTION.

SUITE DE L'OPINION
DE MICHEL-EDME PETIT,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE,

Prononcée le 27 Mai 1793, l'an deuxième de la République;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

D'APRÈS tout ce que j'ai entendu dire à cette tribune en faveur du *maximum*, je remarque que l'on peut réduire les questions qu'il présente, à celle-ci : *Divisera-t-on les grandes municipalités en plusieurs municipalités?*

Je présenterai donc contre cette proposition mes idées à ma manière; & si, dans ce que je dirai, il se trouve quelque rapport avec ce qui a été dit dans le même sens, je ne serai pas fâché de rendre un peu à ceux qui ont dit la vérité.

THE NEWBERRY LIBRARY

Nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'en effet, dans tout le territoire français, la division, la circonscription des grandes villes, des villes, bourgs, villages, &c. ne se soient opérées, depuis quatorze cents ans, autant & plus pour la commodité du despotisme & de la féodalité, que par l'attrait libre des situations locales; que l'orgueil couronné n'ait à son profit vaincu toutes les résistances, créé des rivières sur des montagnes, bâti des villes dans des forêts sauvages, réuni ensemble, par un goût de luxe & de dépravation, par mille besoins factices, &, sans s'en douter, par un desir de liberté impérissable chez des Français, des masses plus ou moins considérables de ce qu'ils appeloient leurs serfs, leurs sujets. Les priviléges de toutes les grandes villes, & en particulier ceux de la *bonne* ville de Paris; la taille, la corvée, la roture, la milice, aviliſſant & désolant constamment les campagnes, démontrent à tout homme sensé qu'un certain nombre de grandes villes entroit dans le système des rois; que ces villes devoient être soumises à une organisation d'administration particulière à leur grandeur, à leur position, à leur richesse; que les prétentions mêmes de ces villes les unes sur les autres, & la prépondérance d'une seule, ramenoient toutes décisions au despote, qui en toute occasion ne manquoit jamais de parler pour lui. Ce système topographique, ouvrage de la monarchie, ne manquoit pas d'alimenter en France tous les vices, tous les arts, toute l'ignorance dont la monarchie a besoin pour se soutenir: mais, malheureusement pour elle, elle n'avoit pu mettre assez de précision dans les calculs de cette amalgame, & en 1788 la tyrannie manqua d'or. Des agitateurs qui travailloient pour le peuple en croyant servir un parti, des hommes ardens chez lesquels le sentiment de la liberté se réveilloit, répandus

dans tous les points de l'immenſe population de Paris, organisèrent la priſe de la Baſtille & la chûte du trône. Imiter la capitale fut toujours la maladie des provinces dans un royaume; & ce n'eſt pas ici la première fois que le mal produiſit du bien. De proche en proche, tout voulut faire comme Paris, & la liberté naquit en France.

Certes, ſi les Français euſſent été cantonnés en nombre égal, dans des portions égales de territoire, ſoumiſes à de ſemblables adminiſtrations, toutes correſpondantes en même degré d'obéiſſance avec le pouvoir exécutif, la révolution n'auroit jamais eu lieu.

Mais ce qui a été utile pour faire la révolution, peut-il ſervir à conſerver la liberté? Ces grands raſſemblemens d'hommes unis dans leurs habitudes & dans les beſoins qui leur deviennent communs, ces raſſemblemens qui peuvent facilement protéger une inſurrection, uſer même, ſur le corps légiſlatif, d'une influence dangereuſe, ne peuvent-ils pas auſſi s'oppoſer avec facilité au maintien de la tranquillité générale dans une république? &, dans tous ces cas, ne faut-il pas ôter à ces majorités locales la force & l'unité d'action qui réſulteroient pour elle de l'unité de leur adminiſtration municipale?

Telles ſont, en dernière analyſe, les queſtions que nous devons aborder franchement. Je réponds: Non, ce qui a été utile pour faire le révolution, ne peut ſervir à conſerver la liberté; & à cet égard ſeulement, & en attendant mieux, je voudrois qu'on adoptât mes idées dans cette ſalle. Écoutez-moi, citoyens; les défiances, les ſoupçons, les terreurs, les incertitudes, ont dû, pendant la lutte terrible du deſpotiſme contre la liberté, tenir les cœurs & les eſprits dans une irritabilité continuelle: alors on avoit tout à perdre; il falloit tout défendre: on avoit tout à gagner; il falloit

employer tous les moyens. Alors l'homme tiède étoit ſuſpect, & l'homme ſuſpect étoit dangereux : il falloit prononcer à l'inſtant ſur lui ; la lenteur de la délibération devenoit un crime ; & ſans doute il fut juſte de ſacrifier, ne fût-ce que dans l'opinion, des innocens pour des coupables : alors on dut faire taire les lois, l'humanité, la nature devant la néceſſité ; & la vertu même put ſe compoſer de toutes ſortes d'excès. Telle eſt la morale effrayante dont nous avons eu beſoin pour faire notre révolution ; & certes cette morale eſt le plus terrible ennemi de la liberté. Oui, ſi nous conſervions cette morale qui nous a ſauvés, cette irritation de la peur qui rend méchant, cette habitude de crainte qui finit par l'eſprit de vertige, par des vapeurs calomnieuſes, nous finirions par périr victimes d'un patriotiſme aveugle & mal-entendu. Ceux qui croient que les moyens de commencer & d'achever une révolution ſont les mêmes ; ceux qui voyagent toujours par l'eſprit dans la région des grands principes, & donnent des proverbes pour des lois, & de belles phraſes pour de bonnes choſes, ceux-là tous ſeuls perdroient la choſe publique : ceux qui regardent la révolution comme finie, & voudroient que tout, exactément tout, ſe fît maintenant à la règle & au compas de la raiſon, fût peſé dans les balances d'une juſtice qui s'établira, ceux-là tous ſeuls perdroient la choſe publique : ceux auxquels un ancien goût de tranquillité, d'aiſance, & d'exceptions peut-être, donne de l'inclination pour les ſeconds, & de l'horreur pour les premiers, ceux-là tous ſeuls perdroient la choſe publique. Heureuſement pour la liberté, toutes nos habitudes ſe combinent enſemble, & le génie de la France veille ſur elle, & toute vérité n'eſt pas ici perdue.

Il faudra donc que les cauſes qui ont concouru à

faire la révolution se détruisent les unes par les autres, les causes physiques par les causes morales, par les lois. Si, par exemple, comme je l'ai proposé en novembre dernier, on eût pu détruire la mendicité, cette plaie honteuse de la république, & encourager par-tout le travail, on auroit vu disparoître ce goût d'agitation, cette fièvre politique dont les malveillans savent si bien diriger les accès. Les rassemblemens considérables d'hommes dans les villes cesseront d'être dangereux, lorsque, par de sages institutions, nous aurons établi peu à peu dans les villes l'empire de la morale : mais, citoyens, il est temps de le faire.

On dit qu'en conservant une seule municipalité dans la ville de Paris, nous lui laissons des moyens faciles d'insurrection ; (car ici les objections se particularisent dans leur objet) que cette municipalité peut concevoir des projets d'envahissement, changer le Paris actuel en une autre Rome ; que sa seule garde nationale, composée de 150 mille hommes commandés par un seul chef, à la dévotion de la municipalité, est la puissance la plus redoutable ; que ce régime patriarchal, dans une famille immense, est ce qu'il y a de plus dangereux au repos, à la tranquillité, à la subsistance même de la famille, & qu'ici les pères mangent les enfans. On nous dit que l'immense population de Paris peut offrir toutes sortes de moyens de gêner le corps législatif dans ses délibérations.

La municipalité de Paris ! Je ne me constitue point son défenseur officieux ; je n'en connois aucun membre ; & je crois en effet qu'elle doit, ainsi que la municipalité de mon village, être soumise aux lois. Cessez d'en avoir peur, elle cessera d'être redoutable : ne faites pas l'histoire de ses prétendus crimes, empêchez-la d'en commettre. S'insurger ! contre qui ? & pourquoi ? Fait-on bien attention à l'instant où l'on se place dans

l'avenir, pour faire cette queſtion ? cet inſtant ſera celui où nous aurons une conſtitution. S'inſurger ! quand la loi ſera devenue l'autorité protectrice de tous les opprimés ; quand chacun jouira des droits des citoyens, & ſera forcé d'en remplir les devoirs ; quand chacun pourra parvenir aux fonctions publiques, aux dignités analogues à ſes talens ou à ſes vertus ; quand chacun ſera attaché par ſon propre intérêt au maintien des lois ! Mais, prenez-y donc garde, la municipalité ne peut pas inſurger ſans le peuple ; & le peuple d'aujourd'hui n'a-t-il pas déja ceſſé d'être un peuple de ſujets & d'eſclaves ? & ce peuple lui-même (j'en excepte ceux qui, à force de mauvais exemples, de mauvais diſcours, de calomnies, cherchent à le remuer, & s'intitulent ſi improprement ſes *amis* : ceux-là, méchans ou inſenſés, il faudra bien enfin que la loi les atteigne, ou que le mépris en faſſe juſtice) ; ce peuple n'eſt-il pas par-tout fatigué d'anarchie & laſſé de ſecouſſes ? S'inſurger ! quand vous aurez fait marcher l'inſtruction publique d'accord avec la conſtitution ; quand, par une ſuite de nos guerres extérieures & de celles de la Vendée, tous les citoyens français ſe trouveront armés & exercés au métier de ſe défendre ! Les habitans de Paris s'inſurger pour aller faire la guerre à leurs frères, qui en moins de vingt-quatre heures pourroient les réduire à la famine ! Les ſubſiſtances de Paris ! faites des lois qui en preſcrivent l'adminiſtration : le deſpotiſme l'a bien pu, pourquoi donc la liberté ne le pourroit-elle pas ? Influencer le corps légiſlatif ! Citoyens, je vais vous dire une vérité qui m'épouvante & me conſole tout à-la-fois : c'eſt le corps légiſlatif qui doit influencer toute la république ; ne l'oublions jamais.

Mais ces raſſemblemens conſidérables d'hommes, il n'eſt ni dans notre pouvoir, ni dans notre volonté, de les diſperſer. La nation nous a dit, en nous envoyant

ici : Allez travailler à me conſerver, & non pas à me détruire ; & gardez-vous, pour votre propre intérêt, d'opérer une révolution funeſte dans une révolution utile.

Si donc nous ne pouvons pas plus diviſer ces raſſemblemens qu'abattre les villes qu'ils habitent, ce que nous avons de mieux à faire, c'eſt d'établir dans les villes l'ordre, la paix, le reſpect des lois. Et pour y parvenir, que pouvons-nous deſirer ? une adminiſtration dans chaque ville, dont l'organiſation ſoit telle que rien ne puiſſe retarder ſa marche ; qui, partant d'un point dans ſes mouvemens, réponde à l'inſtant à tous les points où elle eſt néceſſaire ; qui ſoit dans tous les inſtans l'œil de l'intérêt public ouvert ſur tous les individus. Eh bien ! telle eſt à-peu-près l'organiſation municipale actuelle dans chaque ville : s'il y a des abus, réformons ; s'il y a des défauts, perfectionnons, & n'adoptons jamais de changemens que ce ne ſoit pour faire mieux.

Je vote contre le *maximum*.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.